

## **ABCV COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 2 JUILLET 2022** **à la Mairie annexe du Val Fleuri à 9h30**

L'accueil des riverains et des adhérents de l'ABCV débute à 9h30

Jean-Marc LECORCE, Président de l'ABCV ouvre la séance à 9h45 en présence des élus:

- Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer
- Monsieur Nicolas DELWICH, conseiller municipal en charge des comités de quartier et des travaux de proximité
- Monsieur Bernard MOURET, conseiller municipal Mairie annexe du Val Fleuri, en charge des risques majeurs
- Madame SAVIO-SOULA, ingénieure en chef responsable des travaux à la Métropole
- Madame Pierrette ALBERICI Conseillère Départementale

Madame Carine Papy Conseillère Départementale et Madame la Commissaire Principale de la Police Nationale Madame Basquin n'ont pas répondu à l'invitation de l'ABCV.

Environ 70 personnes, incluant les adhérents, les habitants du quartier et leurs conjoints étaient présentes.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence matinale à cette Assemblée Générale.

Le Président rappelle brièvement les quartiers qui composent l'ABCV : les Bréguières, les Collettes, le Val Fleuri et depuis janvier l'association APRVV du Vallon des Vaux qui a intégré l'ABCV.

Le Président remercie Monsieur le Maire Louis Nègre, les Élus Municipaux et Métropolitains et déclare l'ouverture de l'Assemblée Générale Statutaire de l'ABCV pour l'année 2021.

### **Rapport Moral**

Jean Marc Lecorcé lit le rapport moral en précisant tout le travail effectué par les membres du bureau de l'ABCV. (Voir pièce jointe).

L'ABCV est une association loi 1901, sans subvention, toujours dans le bénévolat et la convivialité.

Vote du bilan Moral : Approbation à l'unanimité

### **Bilan Financier**

Jean Marc Lecorcé présente le bilan financier préparé par Simone Karim

Vote du bilan financier : Approbation à l'unanimité

### **Présentation du Conseil d'Administration et du bureau (voir pièce jointe).**

Le Président rappelle que l'Association de quartier APRVV du chemin du Vallon des Vaux présidée par Monsieur Adrien Cazorla a rejoint l'ABCV lors de la réunion mensuelle du 10 janvier 2022.

Le Président tient à remercier Monsieur Cazorla d'avoir fait confiance à l'ABCV et assure les riverains ici présents qu'elle défendra avec une grande détermination les améliorations nécessaires à ce quartier.

## Les actions :

- Carrefour Ziem/Deconchy/Violettes: Mr Delwich précise que des négociations sont toujours en cours avec 2 propriétaires de parcelles pour élargir la voie en double sens et la création d'un trottoir.
- Carrefour Chênes/Fauvettes : mauvaise visibilité des automobilistes pour tourner à droite sur les Fauvettes. Travaux déjà réalisés.
- Carrefour Val en sol/Chênes : travaux du tourne à droite programmés au 4ème trimestre  
Monsieur le Maire signale qu'en montant l'avenue des Chênes juste avant Val en sol, la mairie a récupéré le délaissé de voirie en achetant la parcelle avec le projet de création d'un jardin.
- Carrefour Chênes/Violettes : travaux en cours aux 3 angles et négociations avec un riverain pour élargir le trottoir.
- Carrefour Chênes/Bréguières : obligation pour les piétons de changer de trottoir. Négociation en cours sur le foncier d'un riverain.
- Carrefour avec tourne à droite dangereux : le Président donne l'exemple de l'intersection du chemin de Saint Laurent du Var et du chemin du Val Fleuri. Réponse de Madame Savio Soula, le tourne à droite permet de fluidifier le trafic. Le problème découle d'un manque de civilité de certains automobilistes qui ne respectent pas la signalétique et qui normalement doivent s'arrêter pour laisser passer les piétons.  
Monsieur le Maire précise que ces problèmes d'incivilité au volant ne se régleront pas avec une sur-signalisation ; c'est un problème de fond et national. Il explique qu'il va travailler avec la communauté éducative sur un passeport citoyen pour les jeunes de 7 à 12 ans pour leur apprendre à respecter les règles et le code de la route. Madame Segura donne également 2 exemples supplémentaires d'incivilité.
- Chemin de la Maure : pose d'une écluse au niveau du numéro 19
- Chemin des Clémentiniers : Monsieur Fayssat intervient pour dire que c'est un quartier qui semble abandonné par la Municipalité et rappelle que des villas sont en construction et qu'aucun cheminement piétons n'est prévu pour aller d'un point A à un point B et rappelle qu'à St Laurent du Var des trottoirs existent sur cette voie. Monsieur Fayssat remercie la Municipalité de faire cette étude de recherche de sécurité piétons et d'amélioration du cadre de vie. Monsieur Delwich précise qu'ils vont essayer de trouver une solution alternative (20 km/heure) et moins coûteuse que les 150 000 euros de l'étude finalisée au printemps qui impliquait en plus des expropriations pour l'élargissement sur le chemin des Espartes.  
Madame Savio Soula précise que c'est la Métropole qui finance les travaux, qu'un budget est dédié à chaque commune et c'est le Maire qui fait l'arbitrage dans sa commune.
- Réunion avec Monsieur Defachelle : Le Président accompagné de Madame Krill et Madame Pillon on été reçus le 17 novembre 2021 par Monsieur Defachelle, Chef de la Police Municipale, des questions de sécurité piétons de nuisances sonores et d'incivilité ont été évoquées. Lors de cette réunion l'idée de la création d'un GPO a été acté. Groupe de Partenariat Opérationnel qui associe la Police Nationale, la Police Municipale, des Comités de quartiers, des riverains, des bailleurs sociaux.
- Chemin du Vallon des Vaux : Jean Marc Lecorcé expose tous les points rencontrés sur ce chemin, rassemblés dans un dossier complet avec des solutions peu coûteuses et remis à Monsieur le Maire et Monsieur Delwich le 17 mars 2022 en Mairie en présence de Monsieur Lecorcé et Monsieur Cazorla.

Madame Savio Soula intervient pour signaler que des études ont déjà été faites mais la Métropole est confrontée à des problèmes de foncier importants avec les riverains propriétaires. Une visite sur place avec Monsieur Delwich est prévue en septembre et Jean Marc Lecorcé propose d'organiser une réunion avec les riverains pour partager les points de vue de chacun et étudier à nouveau des solutions.

Nombreuses interventions de riverains pour demander de remettre l'éclairage nocturne qui n'est pas satisfaisant, en particulier pour la sécurité. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un test pour préserver la biodiversité sur une période de 6 mois. Il déclare que l'éclairage sera remis et en diminuant l'intensité si c'est possible. Madame Savio Soula précise que le matériel technologique actuel n'est pas compatible avec un détecteur de présence.

- Avenue de La Gaude : Madame Matthieu intervient pour expliquer que la pente du plateau traversant n'est pas assez importante en montant vers la Gaude et qu'il manque la signalétique mentionnée dans le projet initial. Monsieur Delwich lui répond que la hauteur est conforme à la réglementation et que la signalétique sera réalisée. Madame Savio Soula souligne que la réglementation pour les plateaux traversants est plus contraignante.

- Chemin de la Campanette : les demandes des riverains évoquées l'année dernière ont été signalées aux Services de la Municipalité.

- Chemin Alphonse Daudet : Jean Marc Lecorcé signale qu'un riverain Monsieur Catteau l'a appelé pour évoquer en AG la demande d'élargissement du chemin Alphonse Daudet à 6 mètres dans la partie nord.

Cette demande sera intégrée dans la Commission Sécurité Piétons

- Rue Deconchy : rappel du Président de la réunion du 14 février 2022 avec les riverains organisée par Hervé Spielmann. Il en ressort que les riverains ne souhaitent pas le passage des véhicules mais que d'autres aimeraient une signalétique pour les piétons et les cyclistes. Monsieur le Maire indique que l'intérêt général de la ville est déterminant sur les avis des riverains. A ce jour, ce n'est pas la priorité du Maire d'ouvrir ce barreau aux voitures. Madame Savio Soula rajoute que la Métropole ne peut pas mettre de l'argent public sur des parties privées.

- Nuisances sonores Chemin de la Maure ; Centre de Tir de la Campanette  
Jean-Marc Lecorcé informe l'assistance que Monsieur Rihan responsable des sports a réuni dans son bureau Messieurs Carreres, Amoravain et Lecorcé pour évoquer ce problème. Un déplacement sur site a été effectué. Intervention de Monsieur Carreres et de Monsieur Amoravain. Ils signalent que ce problème est connu depuis 2018 puisqu'un courrier de 2019 de Monsieur Lucas secrétaire du Maire indique que des travaux seront effectués. Ils demandent également que les tirs cessent au moins le samedi et le dimanche matin. Plusieurs centaines de tireurs du département utilisent ce centre : Plusieurs Police Municipales, la Police Nationale, la Gendarmerie et des individuels. Monsieur le Maire demande à être invité sur place cet été afin qu'il puisse prendre conscience du problème. Des études ont été faites par des cabinets spécialisés et plusieurs solutions évoquées (casquette, couloir insonorisé et couverture globale). Monsieur le Maire assure qu'il prendra des décisions à l'issue de cette rencontre.

- Chemin de la Maure : Intervention de Monsieur Bertrand habitant au numéro 98 du Chemin de la Maure concernant une parcelle cédée aux gens du voyage par Monsieur Gaglio. Monsieur le Maire recommande vivement de contacter le cabinet du Maire dès que l'on constate une anomalie ou une irrégularité.

- Borne électrique : Intervention d'un riverain demandant l'installation d'une borne de recharge électrique au niveau de la Mairie Annexe. Monsieur le Maire lui demande d'envoyer un mail au

cabinet du Maire et rappelle que Monsieur Bernard Mouret est régulièrement à son bureau le matin à la Mairie annexe du Val Fleuri et qu'on peut le rencontrer pour tout problème.

- Nuisances sonores Jardin d'enfants face à la Mairie Annexe du Val Fleuri : intervention de Monsieur Bernard Mouret qui indique travailler sur 2 sujets : fermeture du jardin d'enfants à 19 heures au lieu de 20 heures et fermeture effective et complète par un système automatique des portes. Une réunion de concertation aura lieu vers le 20 juillet avec les riverains. Des affiches précisant la date seront mises au jardin d'enfants.
- Chemin des Gros Baux : Intervention d'un autre riverain au numéro 61 dans la partie haute des Gros Baux. Il se plaint des nuisances sonores occasionnées par des jeunes rassemblés jusqu'à 5 heures du matin. Le problème sera signalé à la Police Municipale ou Nationale.
- Intervention de Madame Jackie Meucci qui indique que la sortie du chemin des Gros Baux sur le Chemin du Val Fleuri est difficile. Elle demande que ce chemin soit avec priorité à droite comme plusieurs voies sur le Chemin du Val Fleuri. Monsieur Delwich répond que de nombreuses voies de circulation dans la commune n'ont pas toujours la priorité à droite.
- Avenue des Tuilières : La 2ème tranche des Tuilières qui devait avoir lieu en 2022 est finalement reportée, et des travaux sont programmés fin 2023 et se termineront début 2024. La Mairie travaillera avec l'ABCV et avec le Maître d'œuvre qui a été choisi.
- Monsieur le Maire conclut notre AG en remerciant le comité de quartier ABCV et recommande aux riverains de le saisir ainsi que la Mairie pour tout problème.
- L'Assemblée Générale prend fin à 12h00 après que Jean-Marc Lecorcé, Président, ait conclu et remercié les riverains pour leur implication. Il rappelle que l'ABCV est à leur écoute, en les invitant à consulter notre site internet ou à venir aux réunions mensuelles de l'association lesquelles se tiennent le deuxième lundi de chaque mois à 17h30 dans la petite salle de la Mairie Annexe du Val Fleuri.

A l'issue de cette Assemblée Générale de l'ABCV chacune et chacun s'est rendu au buffet concocté par les membres du bureau et ont pu continuer à échanger de façon conviviale avec Monsieur le Maire, les élus et les membres de l'ABCV.

Le Président  
Jean-Marc Lecorcé

